

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L. 2121-25)

Présidence de M. François ZOCCHETTO, maire

Le lundi vingt-cinq septembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-huit septembre deux mille dix-sept, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, maire, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Chantal GRANDIÈRE, Jean-Jacques PERRIN, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, Jacques PHELIPPOT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Anane BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT, Pascale CUIPIF, Florian MARTEAU, Claudette LEFEBVRE et Maël RANNOU, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Alexandre LANOË, adjoint, par Jean-Paul GOUSSIN, adjoint,
 - Béatrice MOTTIER, adjointe, par Danielle JACOVIAC, adjointe,
 - Pascal HUON, conseiller municipal, par Xavier DUBOURG, adjoint,
 - Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal, par Jacques PHELIPPOT, adjoint,
 - Dorothée MARTIN, conseillère municipale, par Jean-Jacques PERRIN, adjoint.
-
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 31 et était précédemment représenté par Didier PILLON, adjoint,
 - Marie-Hélène PATY, conseillère municipale, est arrivée en séance à 19 h 38,
 - Florian MARTEAU, conseiller municipal, quitte la séance à 20 h 25 et est ensuite représenté par Sophie DIRSON, conseillère municipale,
 - Chantal GRANDIÈRE, adjointe, est arrivée en séance à 20 h 40 et était précédemment représentée par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
 - Bruno MAURIN, conseiller municipal, quitte la séance à 22 h 15 et est ensuite représenté par Nadia CAUMONT, conseillère municipale,
 - Jean-Pierre FOUQUET, conseiller municipal, quitte la séance à 22 h 20 et est ensuite représenté par Anane BOUBERKA, conseillère municipale.

Claudette LEFEBVRE et Patrice AUBRY sont élus secrétaires.

S 481 - I - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est désignée pour siéger à la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville (PAGFGV) en remplacement de Monsieur Sid-Ali HAMADAÏNE :

- Claudette LEFEBVRE

Est désignée pour siéger à la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville (PAGFGV) en remplacement de Monsieur Jean-Christophe BOYER :

- Catherine ROMAGNÉ

Est désigné pour siéger à la commission attractivité et développement en remplacement de Madame Samia SOULTANI-VIGNERON :

- Pascal HUON.

Est désigné pour siéger à la commission vie quotidienne en remplacement de Monsieur Pascal HUON:

- Florian MARTEAU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - II - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les délibérations relatives aux désignations de représentants du conseil municipal dans les commissions municipales des 23 avril 2014, 23 juin 2014 et 5 octobre 2015 sont abrogées partiellement quant à leur référence aux commissions municipales suivantes : commission consultative du commerce non sédentaire, commission consultative des services publics locaux et commission paritaire des industriels forains.

Sont désignés pour siéger au sein des différentes instances municipales :

COMMISSION CONSULTATIVE DU COMMERCE NON SÉDENTAIRE

Une commission des marchés a été créée en 1973 à Laval à la demande du Syndicat départemental des commerçants non sédentaires.

Cette commission est composée de sept délégués titulaires du conseil municipal, les commerçants non sédentaires siégeant en nombre égal.

Les membres désignés sont les suivants :

- Jean-Jacques PERRIN en remplacement de Samia SOULTANI-VIGNERON
- Chantal GRANDIÈRE
- Dorothée MARTIN
- Martine CHALOT
- Sophie LEFORT
- Jean-Pierre FOUQUET
- Georges POIRIER

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- Le maire ou son représentant désigné par arrêté du maire, président,
- 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants du conseil municipal désignés en son sein par l'assemblée délibérante,

- 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants des associations suivantes :
 - . Association agréée pêche et protection du milieu aquatique (AAPPMA),
 - . Association force ouvrière des consommateurs (AFOC),
 - . Association Laval en ville,
 - . INDECOSA CGT,
 - . SOLIHA 53,
 - . Association des paralysés de France (APF),
 - . Union départementale des associations familiales de la Mayenne (UDAF),
 - . Union fédérale des consommateurs (UFC) 53,
 - . Prévention routière.

seize membres du conseil municipal titulaires

- Jean-Jacques PERRIN
- Dorothée MARTIN
- Marie-Cécile CLAVREUL
- Sophie LEFORT
- Jean-Paul GOUSSIN
- Jamal HASNAOUI
- Florence QUENTIN
- Patrice AUBRY
- Xavier DUBOURG
- Stéphanie HIBON-ARTHUIS
- Philippe HABAULT
- Nadia CAUMONT
- Josiane DEROUET
- Aurélien GUILLOT
-
- Claude GOURVIL

seize membres du conseil municipal suppléants

- Florian MARTEAU en remplacement de Samia SOULTANI-VIGNERON
- Alexandre LANOË
- Béatrice MOTTIER
- Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN
- Philippe VALLIN
- Danielle JACOVIAC
- Anita ROBINEAU
- Sophie DIRSON
- Mickaël BUZARÉ
- Alain GUINOISEAU
- Chantal GRANDIÈRE
- Marie-Hélène PATY
- Martine CHALOT
- Catherine ROMAGNÉ
- Georges POIRIER
- Isabelle BEAUDOUIN

COMMISSION PARITAIRE DES INDUSTRIELS FORAINS

- Chantal GRANDIÈRE
- Patrice AUBRY en remplacement de Samia SOULTANI-VIGNERON
- Jean-Jacques PERRIN
- Dorothée MARTIN
- Maël RANNOU en remplacement de Sid-Ali HAMADAÏNE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - III - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres, les membres suivants :

La commission d'appel d'offres est composée du maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Cinq membres titulaires :

- Jean-Paul GOUSSIN
- Patrice AUBRY
- Philippe HABAUT
- Jean-Pierre FOUQUET
- Catherine ROMAGNÉ en remplacement de Aurélien GUILLOT

Cinq membres suppléants :

- Didier PILLON
- Damiano MACALUSO
- Martine CHALOT
- Alexandre LANOË
- Georges POIRIER en remplacement de Jean-Christophe BOYER

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - IV - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Sont désignés pour siéger au sein de la commission de délégation de service public, les membres suivants :

La commission est composée du maire ou de son représentant, de cinq membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Cinq membres suppléants doivent également être élus selon les mêmes modalités.

Cinq membres titulaires :

- Jean-Paul GOUSSIN
- Patrice AUBRY
- Philippe HABAUT
- Jean-Pierre FOUQUET
- Catherine ROMAGNÉ en remplacement de Jean-Christophe BOYER

Cinq membres suppléants :

- Didier PILLON
- Damiano MACALUSO
- Martine CHALOT
- Alexandre LANOË
- Georges POIRIER en remplacement de Véronique BAUDRY

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - V - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Les délibérations relatives à la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs des 23 avril 2014, 5 octobre 2015, 16 novembre 2015, 14 décembre 2015 et 26 juin 2017 sont abrogées partiellement quant à leur référence aux organismes extérieurs suivants : conseil d'administration du Théâtre-Scène conventionnée de Laval, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, la commission partenariale de la bourse aux projets, les conseils d'école de l'école maternelle Michelet et de l'école élémentaire Alain, le conseil d'administration et le bureau de l'Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise (ORPAL), Laval Mayenne Aménagements (LMA) et Laval société publique de Laval et de l'agglomération (Laval SPLA).

Le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE – SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL

Le conseil d'administration se compose de 14 membres dont 9 conseillers municipaux de la ville de Laval et 5 personnalités extérieures.

Sont désignés en leur qualité de conseillers municipaux lavallois :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Didier PILLON	- Bruno MAURIN
- Philippe VALLIN	- Stéphanie HIBON-ARTHUIS
- Danielle JACOVIAC	- Dorothee MARTIN
- Béatrice MOTTIER	- Martine CHALOT
- Alain GUINOISEAU	- Josiane DEROUET
- Chantal GRANDIÈRE	- Jean-Jacques PERRIN
- Pascal HUON	- Nadia CAUMONT
- Isabelle BEAUDOUIN	- Maël RANNOU en remplacement de Véronique BAUDRY
- Pascale CUIF en remplacement de Jean-Christophe BOYER	- Georges POIRIER en remplacement de Pascale CUIF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil d'administration est composé de :

- huit représentants du conseil municipal,
- huit représentants nommés par le maire appelés à siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste huit membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), les membres de la liste suivante :

- Gwendoline GALOU
- Sophie DIRSON
- Marie-Hélène PATY
- Danielle JACOVIAC
- Nadia CAUMONT
- Anita ROBINEAU
- Catherine ROMAGNÉ
- Claudette LEFEBVRE en remplacement de Sid-Ali HAMADAÏNE.

COMMISSION PARTENARIALE DE LA BOURSE AUX PROJETS

Sont désignés :

- Patrice AUBRY en remplacement de Samia SOULTANI-VIGNERON
- Nadia CAUMONT
- Anane BOUBERKA
- Pascal HUON
- Isabelle BEAUDOUIN.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- école maternelle Michelet : Florian MARTEAU en remplacement de Samia SOULTANI-VIGNERON
- école élémentaire Alain : Florian MARTEAU en remplacement de Samia SOULTANI-VIGNERON

S 481 - VI - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Laval pour l'année 2016.

S 481 - AD - 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL POUR L'OPÉRATION "PALIN'MÔMES" 2017/2018

Le partenariat entre la ville de Laval et le Théâtre-scène conventionnée de Laval, dans le cadre de la programmation "Palin'mômes" 2017/2018, est approuvé.

L'entrée aux spectacles est gratuite pour les structures "petite enfance" de la ville de Laval.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat entre la ville de Laval et le Théâtre-Scène conventionnée de Laval, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat ou de cette manifestation et tout avenant éventuel en lien avec ce programme.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - AD - 2 - CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE

La convention signée en date du 23 février 2010 relative à l'inscription de la bibliothèque municipale de Laval dans le réseau de la bibliothèque départementale de la Mayenne est abrogée.

La nouvelle convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la bibliothèque départementale de la Mayenne est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention entre le département de la Mayenne et la ville de Laval.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 3 - PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES POUR LA SAISON 2018

Le programme d'action culturelle des bibliothèques municipales de janvier à décembre 2018 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - AD - 4 - FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE 2017

La mise en place d'animations dans le cadre des festivités de la fin d'année 2017 à Laval est approuvée.

Outre la mise en lumière et le projet sur le parvis du Château-Neuf, éléments phares de ces festivités, la ville de Laval organise et prend part à un certain nombre de manifestations qui s'inscrivent en complément de ce programme.

Il s'agit notamment :

- du marché de Noël, du 7 au 10 décembre 2017 au square de Boston,
- de la soirée de lancement du 25 novembre 2017,
- toute autre opération répondant à l'esprit des fêtes de fin d'année et pouvant trouver sa place dans le programme des animations proposées.

Dans le cadre de l'organisation de ces manifestations, le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les partenariats et subventions les plus larges.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions, les contrats et avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à l'organisation de ces manifestations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 5 - MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DES ARCHIVES AUDIOVISUELLES

Le projet de mise en œuvre d'un plan de conservation et de valorisation des archives audiovisuelles est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires publics ou privés et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MON ONCLE ET MA NIÈCE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « ARTS SCÉNIQUES ET VIEILLES DENTELLES... PAR LES COQUECIGRUES »

Une subvention de 10 000 € est attribuée à l'association Mon oncle et ma nièce.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - AD - 7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CRÉATION NAÏVE ET SINGULIÈRE EN MAYENNE (CNS53)

Une subvention exceptionnelle de 525 € est attribuée à l'association création naïve et singulière 53 (CNS53).

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - AD - 8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ART D'AUJOURD'HUI EN MAYENNE (AAA 53)

Une subvention de 950 € est attribuée à l'association pour la promotion de l'Art d'Aujourd'hui en Mayenne (AAA 53).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MUSIQUES ET DANSES SANS FRONTIÈRES

Une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée à l'association Musiques et danses sans frontières.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

S 481 - AD - 10 - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015-2017 POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GRAINE DE MOTS

Une subvention exceptionnelle de 700 € est attribuée à l'association Graine de Mots.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2015-2017 avec l'association Graine de Mots, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 11 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL ET LE CENTRE RÉGIONAL D'ÉDUCATION FORMATION SPORTS ET JEUNESSE (CREF) POUR LA LOCATION DE CHAMBRES DANS LE CADRE D'ACCUEIL D'ARTISTES EN RÉSIDENCE

Le partenariat entre la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval et le Centre régional d'éducation formation sports et jeunesse (CREF), pour la location de chambres dans le cadre d'accueil d'artistes en résidence, est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et tout avenant éventuel à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 12 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION « FESTIVAL DE L'HUMOUR » DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES EMBUSCADES DU 19 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2017

Le partenariat entre la ville de Laval et l'association « Festival de l'Humour » relatif à l'organisation du festival des Embuscades, qui se déroule du 19 septembre au 8 octobre 2017, à Cossé-le-Vivien ainsi que sur 11 communes du Pays de Craon, est approuvé.

La ville de Laval s'engage à participer à la diffusion de la communication du festival des Embuscades par la prise en charge, par l'imprimerie municipale, de l'impression de documents (flyers et affichettes) pour un montant maximum de 150 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention afférente avec l'association « Festival de l'Humour » dans le cadre de l'organisation du festival des Embuscades, ainsi que tout avenant afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 13 - CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATION ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA), LA VILLE DE LAVAL ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL DANS LE CADRE DE LA FOLLE JOURNÉE EN RÉGION 2018

Le partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval et le CREA quant à l'organisation de la Folle journée de Nantes en région 2018 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette manifestation ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - AD - 14 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION MAYENNE CULTURE POUR LE PROJET « TRANZISTOR ON AIR » 2017

La convention de partenariat entre la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée et l'association Mayenne Culture, quant à l'organisation de l'événement « Tranzistor On Air » 2017, est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet événement, ainsi que tout nouvel avenant en lien avec ce programme.

Alexandre Lanoë, en tant que président de l'association Mayenne Culture, ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 1 - ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) - NOUVEAU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte du second débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La tenue de ce débat est formalisée par la délibération présentée lors de ce conseil à laquelle est annexée, notamment, le projet de PADD.

La délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs comme mentionné à l'article R. 2121-10 du code général de collectivités territoriales.

S 481 - UTEU - 2 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ QUARTIER FERRIÉ - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU COMPLÉMENT DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le bilan de la mise à disposition du complément d'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale en résultant, joints au dossier de réalisation, est approuvé.

Conformément à l'article 2 de la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2017, le bilan sera mis à disposition du public sur le site Internet de la ville de Laval, rubrique « Demain en Grand » et sur format papier à la direction de l'urbanisme au 6 rue Souchu Servinière à Laval, pour une période de deux mois, à compter du 2 octobre 2017.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu, dates et heures où le bilan de la mise à disposition pourra être consulté.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU, Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 3 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ - APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Le dossier de réalisation de la « ZAC Ferrié », établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme, est approuvé.

Le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone, représentant une surface de plancher globale d'environ 93 468 m² comprendra :

- des logements : 57 418 m² de surface de plancher constructible,
- des locaux d'activités : 22 180 m² de surface de plancher constructible,
- des équipements publics : 13 870 m² de surface de plancher constructible.

Le programme global des constructions sera mis en œuvre par phases de manière à tenir compte du rythme de commercialisation des lots.

Ce programme est validé tel qu'annexé à la délibération.

Le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone comprenant les éléments décrits en annexe de la délibération et représentant une surface de plancher d'environ 13 870 m² est approuvé.

Le projet de programme des équipements publics est validé tel qu'annexé à la délibération.

Conformément aux dispositions des articles R. 311-6, R. 311-7 et R. 311-9 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois en mairie, au 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval. Elle fera l'objet d'une mention légale dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu, les dates et heures où le dossier et le bilan de la mise à disposition pourront être consultés.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU, Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 4 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ - APPROBATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le programme des équipements publics de la ZAC « Quartier Ferrié », établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme, est approuvé.

Le maire est autorisé à prendre toutes décisions et plus généralement, effectuer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 311-9 du code de l'urbanisme à savoir :

- un affichage pendant un mois en mairie,
- une mention dans un journal diffusé dans le département,
- une publication au sein du recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU, Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 5 - ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ ET LAVAL GRANDE VITESSE (LGV) - APPROBATION DU MONTANT MOYEN DE PARTICIPATION ET DES CONVENTIONS TYPES DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS POUR LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Les conventions de participation types, annexées à la délibération, dont l'objet est de définir le montant de participation des constructeurs au coût des équipements publics des zones d'aménagement concerté du Quartier Ferrié et de Laval Grande Vitesse sont approuvées.

Le montant de la participation aux équipements publics de la ZAC « Quartier Ferrié » établit à 124,86 € par mètre de surface de plancher constructible est approuvé.

Le montant de la participation aux équipements publics de la ZAC « Laval Grande Vitesse » établit à 70,63 € par mètre de surface de plancher constructible est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions, ainsi que tout acte en résultant.

François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Philippe HABAULT, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Patrice AUBRY et Catherine ROMAGNÉ ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SPLA.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 6 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES TYPE DE CESSION DES TERRAINS (CCCT)

Le cahier des charges de cession de terrains (CCCT) type dont l'objet est de définir les modalités générales applicables à toutes cessions ou concessions de terrains à l'intérieur du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du « Quartier Ferrié », est approuvé.

En vertu de l'article L. 311-6 du code de l'urbanisme, un cahier des charges de cession de terrain particulier sera approuvé par le maire avant chaque cession au sein de la ZAC, sans décision préalable du conseil municipal, lequel sera destiné, notamment, à fixer la consistance exacte du bien vendu, la surface de plancher autorisée sur la parcelle, la nature de l'implantation prévue, ainsi que les conditions et charges particulières applicables à la parcelle cédée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous actes en résultant.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 7 - ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ ET LAVAL GRANDE VITESSE (LGV) - CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ET PRIVÉ COMMUNAL

La convention portant autorisation de travaux sur le domaine communal à la SPL Laval Mayenne Aménagements pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté du « Quartier Ferrié » est approuvée.

La convention portant autorisation de travaux sur le domaine communal à la SPL Laval Mayenne Aménagements pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté « Laval Grande Vitesse » est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions correspondantes.

François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Philippe HABAULT, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Patrice AUBRY et Catherine ROMAGNÉ ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SPLA.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 8 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ - CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE LAVAL AGGLOMÉRATION À LA SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) DANS LE CADRE DU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DÉFENSE (CRSD) POUR L'INITIALISATION DE LA VIABILISATION PRIMAIRE

Les termes de la convention portant attribution d'une subvention de Laval Agglomération à la société publique locale Laval Mayenne Aménagements (SPL LMA) dans le cadre du contrat de redynamisation du site de la défense (CRSD) de Laval pour l'initialisation de la viabilisation primaire du quartier Ferrié, qui prend en considération les travaux réalisés ou à réaliser par Laval Agglomération, sont approuvés.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Philippe HABAULT, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Patrice AUBRY et Catherine ROMAGNÉ ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SPLA.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 9 - ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) QUARTIER FERRIÉ – CESSION D'UN TERRAIN DU QUARTIER FERRIÉ (ÎLOT A2 - PARCELLE n° 000 DB 19) À LA SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA)

La cession de la parcelle cadastrée en section DB numéro 109, constituant une partie de l'assiette foncière de l'îlot A2 de la zone d'aménagement concerté du « Quartier Ferrié », d'une superficie d'environ 448 mètres carrés, au profit de la SPL Laval Mayenne Aménagements, aménageur, est approuvée.

Cette cession sera effectuée à l'euro symbolique, celle-ci intervenant dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SPL Laval Mayenne Aménagements le 2 février 2015.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique de vente en résultant.

François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Philippe HABAULT, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Patrice AUBRY et Catherine ROMAGNÉ ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateurs de la SPLA.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

S 481 - UTEU - 10 - CESSION DU SITE DE SAINT-JULIEN À M. MICHEL LELIÈVRE

La ville de Laval vend à Michel Lelièvre, ou à toute société qui se substituerait, l'ensemble immobilier Saint-Julien, comprenant la chapelle, ses dépendances, l'ancien établissement d'hébergement des personnes âgées, cadastré AY 568, 565, 567, pour une superficie de 9 500 m² environ, et l'aire de stationnement de la rue Sainte-Anne à désaffecter et à déclasser pour 650 m² environ.

La vente de ces biens se fait conjointement avec ceux du Centre hospitalier de Laval, comprenant le jardin de la rue Sainte-Anne et diverses dépendances, cadastrés AY 372, 566, 568 et 569 pour une superficie de 7 000 m² environ.

Le prix global de la cession est de 2 600 000 €. La part de la ville de Laval est fixée à 88,5 % de ce prix et celle du Centre hospitalier à 11,5 %. Un montant de 1 000 000 € sera versé avant le 31 décembre 2017. Le solde de 1 600 000 € sera versé à l'obtention des diverses autorisations d'urbanisme, purgées de recours contentieux et en tout état de cause avant le 31 décembre 2021.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2017. Si l'acte de vente ne pouvait être signé dans ce délai, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Catherine ROMAGNÉ, Maël RANNOU, Georges POIRIER) et un conseiller municipal s'étant abstenu (Isabelle BEAUDOUIN).

S 481 - UTEU - 11 - CESSION D'UNE MAISON SISE 6 BIS RUELLE DES QUATRE PAVILLONS À M. ET MME JOHN ROCHER

La ville de Laval vend, au profit de M. et Mme John Rocher, une maison occupée, sise 6 bis ruelle des Quatre Pavillons, cadastrée CL 192p, au prix de 170 000 €, net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 30 novembre 2017. Si l'acte de vente ne pouvait être signé dans ce délai, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 12 - CESSION D'UN TERRAIN SIS 86 RUE DES SPORTS À MME FLORE DUBOIS ET M. WILFRIED SCHMITZ

La ville de Laval vend, à Madame Flore Dubois, un terrain nu de 36 m² environ, attenant à sa propriété située 86 rue des Sports, au prix de 10 €/m².

La ville de Laval vend à Monsieur Wilfrid Schmitz, ou à toute société s'y substituant, un terrain nu de 12 m² environ, situé à l'arrière de sa propriété, sise au 24 rue des Jardins, au prix de 10 €/m².

L'ensemble des frais est à la charge de l'acquéreur.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 13 - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION À M. PIERRE-YVES HELLEU D'UN TERRAIN SITUÉ À L'ANGLE DE LA ROUTE DE TOURS ET DE L'AVENUE KLÉBER

La ville de Laval désaffecte et déclasse un terrain d'une superficie de 2 200 m² environ, situé à l'angle de la route de Tours et de l'avenue Kléber, non cadastré pour partie et dépendant de parcelles cadastrées BE 357, 358.

La ville de Laval cède à M. Pierre-Yves Helleu, ou à toute société qui s'y substituerait, un terrain de 2 200 m² environ, situé à l'angle de la route de Tours et de l'avenue Kleber, au prix de 180 000 €, net vendeur.

La surface de 400 m² aménagée sera restituée à titre gratuit à la ville de Laval.

Le compromis de vente devra être signé au plus tard le 30 novembre 2017. Si l'acte de vente ne pouvait être signé dans ce délai, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 14 - CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ ROUTE DE TOURS À M. DIDIER GAUMÉ

La ville de Laval vend, à Monsieur Didier Gaumé, un terrain nu de 100 m² environ, situé le long de la route de Tours, au prix de 500 €.

L'ensemble des frais est à la charge de l'acquéreur.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 15 - RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION "SUR LE CHEMIN DE LA NATURE" AVEC L'ASSOCIATION MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT-MARAIS TOURBEUX DE BOIS GAMATS

Le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de la labellisation « sur le chemin de la nature » pour le site du marais tourbeux de Bois Gamats.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 16 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

Le conseil municipal prend acte du rapport concernant la délégation de service public du stationnement pour l'année 2016.

S 481 - UTEU - 17 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

Le conseil municipal prend acte du rapport de Laval Energie Nouvelle relatif à la délégation du service public du chauffage urbain pour l'année 2016.

S 481 - UTEU - 18 - RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères de la Communauté d'agglomération de Laval pour l'année 2016.

S 481 - UTEU - 19 - RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016.

S 481 - UTEU - 20 - AUGMENTATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DU PROGRAMME « ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE »

L'augmentation du montant de l'autorisation de programme « équipements publics du Tertre » de 6 000 € est approuvée.

Le montant total de l'autorisation de programme « équipements publics du Tertre » s'élève donc à 1 006 000 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 21 - CESSION D'UN TERRAIN SIS RUE DU DOCTEUR CHARCOT AUX FOURCHES À MAYENNE HABITAT

La ville de Laval vend à Mayenne Habitat l'aire de stationnement située rue de Docteur Charcot, d'une superficie de 1 350 m² environ, sur la base d'un prix de 110 €/m², net vendeur.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2017. Si l'acte de vente ne pouvait être signé, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Jean-Pierre FOUQUET, en tant que membre de la commission d'attribution des logements de Mayenne Habitat, Jamal HASNAOUI, en tant que salarié de Mayenne Habitat et Chantal GRANDIÈRE, en tant que membre du conseil d'administration de Mayenne Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - UTEU - 22 - ADHÉSION À MAYENNE INGÉNIERIE

La ville de Laval approuve le projet de statuts de l'Établissement Public Administratif, dénommé Mayenne Ingénierie.

La ville de Laval adhère à Mayenne Ingénierie à compter de sa création prévue le 11 septembre 2017.

Le maire ou son représentant est autorisé à faire toutes les démarches en vue de formaliser l'adhésion.

Le conseil municipal désigne Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN comme représentant à l'assemblée générale.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - PAGFGV - 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE HAUTE-FOLLIS POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES À LA VILLE ET L'INTERVENTION D'AGENTS MUNICIPAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Le partenariat avec le lycée privé Haute-Follis permettant l'accueil de stagiaires dans les services municipaux, et plus particulièrement : la police municipale, le service ERP et éventuellement les services en relation avec le gardiennage des bâtiments et l'organisation de spectacles est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec le chef d'établissement du lycée privé Haute-Follis, ainsi que tout avenant éventuel ou tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - PAGFGV - 2 - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LE CCAS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL POUR LA TRANSCRIPTION DES DÉBATS DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET DES INSTANCES PARITAIRES

L'adhésion de la ville de Laval au groupement de commandes concernant la transcription des débats des assemblées délibérantes et des instances paritaires est approuvée.

La Communauté d'agglomération de Laval est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal s'étant abstenu (Aurélien GUILLOT).

S 481 - PAGFGV - 3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Le résultat de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2016	Résultat global 2016
Budget principal	2 043 312,12	-7 056,48	2 036 255,64
Budget eau	3 104 997,39	405 271,00	3 510 268,39
Budget assainissement	2 044 951,37	951 763,09	2 996 714,46
Budget service extérieur des pompes funèbres	2 519,37	-4 128,85	-1 609,48
Budget lotissement de Beaugard	0,00	0,00	0,00
Budget parkings	569,02	-308,46	260,56

Le résultat global de l'exercice 2016 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	2 036 255,64	0,00
Transfert eau budget principal	0,00	3 510 268,39
Transfert assainissement budget principal	0,00	2 996 714,46
Budget service extérieur des pompes funèbres	0,00	-1 609,48
Budget lotissement de Beaugard	0,00	0,00
Budget parkings	0,00	260,56

Pour ce qui est des budgets eau et assainissement, suite au transfert de compétences à Laval Agglomération, il convient de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement de ces deux budgets au sein du budget principal de la ville. Le résultat d'investissement de l'eau s'élève à 470 686,53 € et celui de l'assainissement à 545 206,87 €.

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2017.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDUOIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Maël RANNOU, Claudette LEFEBVRE, Georges POIRIER et Catherine ROMAGNÉ).

S 481 - PAGFGV - 4 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

Le budget supplémentaire pour l'année 2017 est approuvé.

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-39 000,00
011	Charges à caractère général	82 919,76
014	Atténuations de produits	256 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-9 500,00
66	Charges financières	-22 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 284 106,59
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 322 876,26
	Reports de dépenses	96 080,24
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 971 482,85

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 506 982,85
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00
73	Impôts et taxes	172 000,00
74	Dotations, subventions et participations	115 500,00
77	Produits exceptionnels	136 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 971 482,85

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 536 968,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 015 893,40
13	Subventions d'investissement	305 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 000,00
20	Immobilisations incorporelles	122 150,00
204	Subventions d'équipements versées	378 989,00
21	Immobilisations corporelles	251 195,00
23	Immobilisations en cours	1 794 155,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00
	Reports de dépenses	2 251 744,83
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 713 096,04

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 015 893,40
021	Virement de la section de fonctionnement	-39 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 196 255,64
13	Subventions d'investissement	-96 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 620 000,00
	Reports de recettes	1 916 447,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 713 096,04

B) SERVICES EXTÉRIEURS DES POMPES FUNÈBRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	-500,00
65	Autres charges de gestion courante	-209,48
67	Charges exceptionnelles	600,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	-1 500,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 609,48
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

C) LOTISSEMENT DE BEAUREGARD

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	150,00
67	Charges exceptionnelles	110,56
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	260,56

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	260,56
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	260,56

D) BUDGET PARKINGS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	50 000,00
23	Immobilisations en cours	608 194,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	658 194,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde investissement reporté	658 194,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	658 194,00

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux ayant voté contre (Catherine ROMAGNÉ, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Pascale CUPIF, Claudette LEFEBVRE, Claude GOURVIL, Maël RANNOU et Georges POIRIER).

S 481 - PAGFGV - 5 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N° 1 POUR L'EXERCICE 2017

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur :

BUDGET	Principal	Pompes funèbres	Total
Exercice 2005	200,00		200,00
Exercice 2007	654,78		654,78
Exercice 2008	1 240,43		1 240,43
Exercice 2009	1 477,74		1 477,74
Exercice 2010	2 129,32	31,00	2 160,32
Exercice 2011	2 330,22		2 330,22
Exercice 2012	3 111,84		3 111,84
Exercice 2013	8 427,96		8 427,96
Exercice 2014	10 437,30		10 437,30
Exercice 2015	17 510,52		17 510,52
Exercice 2016	13 733,36		13 733,36
Exercice 2017	652,62		652,62
TOTAL	61 906,09	31,00	61 937,09

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - PAGFGV - 6 - PAIEMENT D'UNE AMENDE POUR NON-DÉSIGNATION DE CONDUCTEUR

Le conseil municipal accepte de régler l'amende pour non-désignation d'un conducteur pour un montant de 450 €.

Une requête en exonération sera formulée pour que la ville de Laval ne soit pas condamnée à la majoration de l'amende, celle-ci ne pouvant être réglée dans le délai de 45 jours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - PAGFGV - 7 - COMPTES RENDUS FINANCIERS 2016 DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU PARKING HAUTE CHIFFOLIÈRE PAR LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA)

Le conseil municipal prend acte des comptes rendus financiers présentés par Laval Mayenne Aménagements pour l'exercice 2016, dans le cadre de l'opération d'aménagement du site de Haute-Chiffolière qui lui a été concédée par la ville de Laval.

S 481 - PAGFGV - 8 - MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN ASSISTANT ADMINISTRATIF AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) MAISON DES ADOLESCENTS

La mise à disposition, à hauteur de 22 %, d'un assistant administratif au profit de la Maison des adolescents est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de mise à disposition de l'assistant administratif avec le groupement d'intérêt public Maison des adolescents de la Mayenne, ainsi que tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - VQ - 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION
COMITÉ D'ANIMATION DU BOURNY SECTION RINK-HOCKEY-ROLLER

Une subvention complémentaire d'un montant de 175 € est attribuée à l'association Comité d'animation du Bourny section rink-hockey-roller.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 481 - VQ - 2 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CARTE FAMILLE

Les nouvelles modifications du règlement et les conditions tarifaires de la carte famille entrant en vigueur en juin 2017 sont approuvées : la gratuité sera accordée pour « Ma Carte Famille » de l'année N+1 pour toutes les familles ayant effectué les démarches administratives à partir du 1er juin de l'année N.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 28 septembre 2017.

La directrice générale adjointe
sécurité et prestations administratives



Aurélie VARRAIN